

VALEURS D'AVENIR

Validation des Acquis de l'Expérience

La VAE, en Midi-Pyrénées, ils en témoignent !



www.votrediplomeparlexperience.info ou téléphonez au N° Indigo 0 820 000 383

Du CAP à la Licence, en passant par le Bac pro et le BTS !

“Ce n'est pas le diplôme en soi que je recherche, c'est le diplôme en adéquation avec ce que je voudrais faire !”



Patrice NAVARRO, 50 ans, Technicien structures aéronautiques

J'ai été embauché avec un CAP de chaudronnier aéronautique, et comme je voulais progresser, j'ai passé un examen interne pour devenir technicien «structures aéronautiques». J'ai gravi les échelons, mais après 25 ans, j'ai été bloqué par manque de diplômes. C'est alors que j'ai découvert la VAE qui m'a permis de passer un Bac Pro. Le plus difficile, dans la VAE, c'est d'expliquer ce que vous faites, comment vous le faites et pourquoi vous le faites, à quelqu'un qui ne connaît pas votre métier. Mais lorsque je suis passé devant le jury, on m'a félicité pour mon rapport, et j'ai eu le Bac Pro haut la main. Ça a été une consécration, parce que je n'avais pas fait d'études dans ma jeunesse. **Maintenant, je me sens au même niveau que les autres.** Mais pour évoluer dans mon entreprise, il faut plus, alors je viens de commencer une deuxième VAE pour valider un BTS. Ce BTS n'est pas un objectif, c'est juste une clé pour passer la licence qui correspond au métier que je veux faire...

ÉDITORIAL

Jean Pierre DEFER, Président d'OPCALIA Midi-Pyrénées
Michel MAYAUD, Président du FONGECIF Midi-Pyrénées

Avec la VAE, la valeur attend le nombre des années...

Le monde du travail est de plus en plus exigeant. Mais les salariés aussi : pour faire reconnaître leurs acquis et concrétiser leur envie de progresser, ils ont aujourd'hui un puissant outil à disposition. Oui, la VAE est dans le vent !

Levier important de la Formation Tout au Long de la Vie, la VAE connaît un vif engouement de la part des salariés depuis son inscription dans la loi de modernisation sociale de 2002, qui a considérablement développé les possibilités d'obtenir un diplôme ou un titre professionnel en cours de vie active.

La mobilisation des principaux ministères pour ouvrir les modalités d'obtention de leurs diplômes, la création de Points Relais Conseils sur tout le territoire, la mise en œuvre de nouvelles solutions de financement du dispositif pour tous les publics : tous ces facteurs se cumulent pour soutenir et renforcer l'intérêt que présente ce dispositif pour les salariés, les demandeurs d'emploi et les

employeurs. Les partenaires sociaux siégeant au sein d'OPCALIA Midi Pyrénées et du FONGECIF Midi Pyrénées, avec le soutien du Conseil Régional Midi Pyrénées et du Fonds Unique de Péréquation (FUP), ont décidé de s'associer pour soutenir et développer la VAE pour les salariés et les entreprises de leur champ de compétences.

Sur le plan de la promotion : par une campagne de communication soutenue de mars à septembre 2008 en direction des salariés et des dirigeants d'entreprises. Ce journal en est d'ailleurs un élément pivot. La presse, la télévision et les radios locales, ou encore Internet avec des témoignages réels de bénéficiaires relayeront aussi la promotion du dispositif.

Sur le plan du service rendu : en proposant un accompagnement approprié aux entreprises et aux salariés tout au long de la démarche VAE grâce à l'action concertée des conseillers VAE OPCALIA et FONGECIF.

Ce partenariat est l'illustration de la convergence d'intérêts qui se développent autour de la VAE : **la reconnaissance des compétences des salariés est un facteur de performance des entreprises.**

Qu'est-ce qu'OPCALIA ?

OPCALIA Midi-Pyrénées est l'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) né de la fusion, au niveau national, du réseau des OPCAREG et de l'OPCIB. OPCALIA MIDI PYRENEES est à la fois

La VAE vue par l'entreprise

“L'entreprise a tout à gagner à diplômer les salariés expérimentés !”

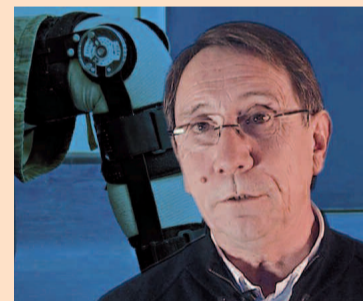
M. MOULIS, Directeur Général du Groupe LAGARRIGUE (fabrication et négoce d'orthèse-prothèse)

Notre entreprise travaille dans le domaine de l'orthèse prothèse. Depuis 2005, une loi stipule que tous nos ortho-prothésistes doivent être titulaires du BTS. Il est évident que chez nous, des salariés avaient atteint ce niveau avec le temps et maîtrisaient parfaitement leur métier, mais ne possédaient pas ce diplôme. On avait du mal à imaginer qu'on ne pourrait plus les faire travailler, et on ne souhaitait pas être obligé de s'en séparer, donc on les a réunis pour leur présenter la VAE et leur expliquer qu'en faisant valoir leur expérience, ils pouvaient obtenir ce BTS.

Pour certains, ça paraissait insurmontable. Alors on a mis en place un accompagnement. Des professionnels sont venus leur expliquer comment mettre à plat leur travail et le détailler par écrit. Ils les ont préparés aussi à passer devant le jury. Puis après 10 mois de travail intense, nos 9 candidats sont passés devant la commission : 7 ont obtenu le BTS et 2 devront repasser quelques modules l'an prochain.

La VAE leur a donné la reconnaissance de ce qu'ils avaient acquis en travaillant. Ils ont gagné en sérénité et se sentent égaux face à leurs collègues diplômés. Pour eux, c'était une vraie remise en cause qui leur a permis de gagner de la confiance.

Dans l'entreprise, cette démarche était importante, parce nous avons tout à gagner à conserver ces salariés avec une forte expérience, et si c'était à refaire, nous le referions sans hésiter...



interprofessionnel et interbranchés. Sa mission première est la collecte et la gestion des contributions des entreprises au titre de la formation professionnelle des salariés. OPCALIA, grâce à son réseau de conseillers, est présent, au côté des entreprises, pour les accompagner et les conseiller sur l'élaboration, la mise en œuvre et le financement de différents dispositifs : plan de formation, professionnalisation, Droit Individuel à la Formation, Bilans de compétences, et VAE. Par ailleurs, OPCALIA propose à ses clients une approche globale des problématiques «Emploi et Formation» pour construire des parcours dynamiques, innovants et adaptés à l'entreprise et à ses collaborateurs.

Qu'est-ce que le FONGECIF ?

Le FONGECIF Midi-Pyrénées est un organisme paritaire agréé qui a pour mission d'accompagner des salariés et certains demandeurs d'emploi dans la construction de leur parcours professionnel en s'appuyant sur des dispositifs tels que : le Congé Individuel de Formation, le bilan de compétences, le bilan créateur et la VAE.

Ses ressources proviennent essentiellement de la collecte des contributions des entreprises au titre de la formation continue mais aussi du Fonds Unique de Péréquation du Conseil Régional et du Fonds Social Européen. Le Fongecif Midi Pyrénées est aussi un Pôle Relais Conseil en VAE.

La VAE, c'est pour vous !

Vous exercez ou avez exercé une activité professionnelle ? Alors, la VAE vous concerne.

La Validation des Acquis de l'Expérience est une **démarche volontaire et un droit individuel** prévu par le Code du travail et le Code de l'éducation. Elle vise à permettre au plus grand nombre d'obtenir tout ou partie d'une certification et ce, tout au long de la vie. Il s'agit ici de faire reconnaître vos compétences acquises dans le cadre de l'exercice d'une activité professionnelle ou bénévole, quel que soit votre niveau de formation ou de qualification. Ainsi, vous pouvez envisager une telle démarche si vous êtes :

- **salarié**, quel que soit votre statut : CDI, CDD, intérimaire
- **actif non-salarié** : membre d'une profession libérale, exploitant agricole, artisan, commerçant, travailleur indépendant
- **agent public, titulaire ou non**

- **demandeur d'emploi**, indemnisé ou non
- **bénévole** ayant une expérience associative ou syndicale

Pour prétendre au dispositif VAE, une seule condition est nécessaire : vous devez pouvoir justifier d'une expérience professionnelle ou bénévole d'au moins trois ans, de façon continue ou non. **Cette expérience doit être en rapport direct avec le diplôme, le titre à finalité professionnelle ou la certification demandée.**

Attention : les périodes de formation initiale ou continue, les stages ou les périodes de formation en milieu professionnel effectués pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre ne peuvent être pris en compte dans le calcul de la durée d'expérience requise.

Quelles certifications vous sont accessibles ?

Gâce à la VAE vous avez accès à tout un éventail de certifications adaptées à votre parcours professionnel. Diplômes, titres ou encore certificats de qualification professionnelle : ces certifications accessibles par la VAE sont celles du Répertoire National des Certifications Professionnelles (le RNCP se consulte sur internet : www.cncp.gouv.fr).

1/ LES DIPLÔMES ET LES TITRES À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

Ils sont enregistrés de droit dans le répertoire. Ils sont délivrés par l'État (via les ministères de la santé, de l'éducation nationale, des affaires sociales, de l'agriculture, du travail et de l'emploi, de la jeunesse et sports).

Ils peuvent également être attribués par un établissement de l'enseignement supérieur au nom de l'État (universités...).

Exemples de diplômes : CAP Industries chimiques, BAC pro Commerce, Diplôme Professionnel d'Aide-soignant(e), Titre Professionnel de Technicien supérieur comptable et financier, Licence Professionnelle Management des organisations

2/ LES TITRES

Ils sont enregistrés dans le répertoire sur demande de l'organisme de formation après avis

favorable de la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP). Ils sont délivrés par certains ministères, des organismes consulaires ou encore des établissements privés ou publics.

Exemples de titres : Chargé d'affaires et de gestion en immobilier, Responsable d'unité logistique, Formateur responsable pédagogique.

3/ LES CERTIFICATS DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CQP)

Ils sont créés et délivrés sous l'égide des branches professionnelles. Ils sont enregistrés au répertoire à la demande des branches concernées, après avis favorable de la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP).

Exemples de CQP : Assistant de vie, Assistant d'exploitation de restauration, Réceptionniste. Dans les trois cas, la certification atteste d'une capacité à réaliser des activités professionnelles dans plusieurs situations de travail, définies dans un référentiel.

Quelle que soit la certification visée, la certification obtenue par la VAE a la même valeur que celle obtenue par la formation initiale ou continue.

Du BEP « opératrice de saisie » à la Licence « Management de la Qualité »



“En quelques mois, je suis passée de Bac-2 à Bac + 3 !”

Véronique SAUGER, 35 ans, Responsable qualité

A 18 ans, je suis entrée dans une société d'expertise automobile, puis avec les opportunités, j'ai évolué vers un poste de responsable qualité. Mais je n'avais toujours pas de diplôme... Pouvoir prouver officiellement que mes compétences étaient valables, c'était un vrai challenge, que j'ai pu relever grâce à la VAE. C'est une grande satisfaction personnelle d'avoir pu rédiger un mémoire, même moi je ne m'en croyais pas capable. L'accompagnement m'a aidée à le structurer. Ce travail m'a aussi permis de rencontrer d'autres professionnels qui ont partagé leur expérience et qui m'ont encouragée dans ma démarche.

J'ai pu mesurer mes compétences et identifier mes faiblesses, c'est une façon de se remettre en cause.

L'obtention du BTS Assistante de Direction : une reconnaissance partagée

“Ça a été un électrochoc : j'ai dû me dépasser, me regarder autrement...”

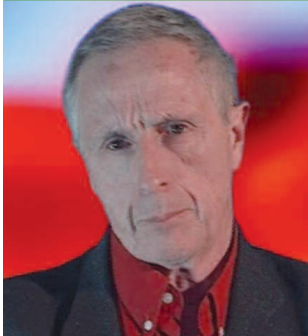
Myriam MARTIN, 42 ans, Assistante de Direction

J'avais bien conscience d'avoir évolué, d'être beaucoup plus qu'une secrétaire polyvalente, mais pour autant, je n'arrivais pas à définir mon rôle. Et j'avais besoin de la reconnaissance de mes employeurs. La VAE m'a permis de comprendre ma valeur. L'accompagnateur m'a aidée à comprendre qu'en face de chaque point du référentiel du diplôme, je pouvais aligner une de mes compétences. Alors face au jury, je maîtrisais mon dossier et malgré le stress, tout s'est bien passé. C'est vrai que ça représente beaucoup de travail, le soir et les week-ends surtout, **mais aujourd'hui, je me sens meilleure, plus efficace.**

Je suis plus confiante, plus sereine, et ça ne peut qu'avoir des retombées positives pour mon entreprise.



Il vous accompagne tout au long de votre démarche



“Le diplôme VAE est le même que celui obtenu en formation classique.”

Vincent GRANDCOLAS, Certicateur pour le Ministère de l'Emploi

Au Ministère de l'Emploi, on a analysé les métiers et on les a découpés en un certain nombre d'activités et de compétences. La VAE va consister à vérifier que le candidat possède bien l'ensemble des com-

pétences nécessaires à l'exercice des activités constitutives du titre professionnel qu'il souhaite valider. Le candidat remplit, dans un premier temps, le livret de recevabilité dans lequel il a démontré qu'il a bien trois années d'expérience dans le métier à temps complet ou partiel. Dans un deuxième temps, vient l'étape de dossier de synthèse où le candidat devra pour chaque activité décrire son expérience de la manière la plus complète possible. Le Ministère a évalué qu'il fallait environ 20 heures pour finaliser ce dossier. Enfin, le candidat passera devant un jury pour réaliser un exercice pratique de mise en situation professionnelle : un cuisinier, par exemple, devra réaliser entre autres un plat et un dessert.

Lorsqu'une personne s'adresse à l'AFPA nous lui proposons un accompagnement de proximité pour qu'elle soit soutenue et guidée dans son parcours VAE. Le système fonctionne bien, en 2007, 224 personnes ont obtenu un titre professionnel par la validation des acquis de l'expérience.

Il informe et conseille sur la démarche de VAE

“Le conseiller en VAE, un premier contact vers la validation”

Nathalie GORCE, Conseillère VAE et Responsable du Pôle Relais Conseil du FONGECIF Midi Pyrénées - Toulouse.

En tant que conseillère VAE il me semble important de donner à mes interlocuteurs une image juste de la VAE, **c'est une démarche exigeante mais aussi très enrichissante, valorisante, et dynamisante.**

J'ai une mission d'information et de conseil en amont des valideurs. Lors d'entretiens je présente à la personne que je rencontre : le dispositif, ses différentes étapes, le temps qu'il faut prendre, les différents interlocuteurs tout au long du parcours, les appuis possibles comme l'accompagnement, et les aides financières. Il me semble toujours important de sensibiliser mon interlocuteur au fait que le cœur de la démarche VAE c'est l'écriture du dossier, la réflexion que chacun mène sur «qu'est ce que je fais ?», «comment je m'y prends pour faire ce que je fais ?» puisque c'est «ça» qu'il va falloir décrire et mettre en lien avec le diplôme dans son dossier dans la majorité des procédures.

Il s'agit aussi au-delà de l'information d'aider la personne à se poser les bonnes questions : «est ce que la VAE c'est possible pour moi avec l'expérience que j'ai aujourd'hui ?» «Est ce que la VAE c'est utile pour moi compte tenu de mon projet ?».

La mission du conseiller VAE, c'est, à partir d'une première analyse, de rechercher avec la personne le ou les diplômes qui correspondent le mieux à son expérience et à son projet et de lui donner les contacts pratiques pour continuer sa démarche auprès du ou des valideurs repérés.

J'ai en plus de cette mission classique d'un conseiller VAE, quelques spécificités propres à ma structure, le Fongecif Midi Pyrénées : je reste l'interlocutrice du salarié pour le financement du congé VAE et du Congé Individuel de formation. **Ça me permet d'apporter un suivi tout au long du parcours VAE.**

Votre VAE en 5 étapes

Une démarche VAE se déroule en plusieurs étapes, sur une période comprise généralement entre 6 et 12 mois.



Il évalue votre démarche

“L'entretien doit être conduit dans un esprit de réussite !”



Stan MINCHER, ADHAP SERVICES, membre du Jury pour le titre professionnel AFPA Assistante de Vie aux familles

On voit que les candidats arrivent stressés, mais on est là pour les rassurer, pour leur dire «ne vous inquiétez pas, on est là

pour valider vos acquis, on n'est pas là pour vous sanctionner...».

Ce n'est pas une démarche d'examen, on va évaluer des compétences professionnelles, c'est totalement différent. Pour la mise en situation, le candidat tire un sujet, puis on le place dans un environnement fictif, en présence d'une comédienne, qui va jouer un rôle, une personne âgée, une personne malade...

A la fin, le jury analyse comment le candidat a géré la situation et décide s'il valide ou pas. Ça m'apporte une satisfaction énorme de voir ces candidats, quand on leur remet le titre, leur sourire...

Il vous accompagne

“A l'Education Nationale, il n'y a pas de sous-diplômes !”

Joël MICAS, Directeur du DAVA (Dispositif Académique de Validation des Acquis)

L'accompagnement permet, dans un premier temps, de démystifier la démarche, c'est-à-dire de comprendre la structure, l'utilité des livrets 1 et 2 et les attentes du jury. Il est composé de phases collectives et individuelles. **Le candidat rencontre un méthodologue et un expert qui vont l'aider à analyser son expérience et à en rendre compte.** Ils vont le guider dans le choix et la description des activités professionnelles ou extra professionnelles, en rapport avec le diplôme choisi.

Le DAVA de Toulouse propose 3 itinéraires (de 5 à 24 h) pour l'accompagner dans l'élaboration de son dossier et la préparation de son entretien avec le jury. Dans la pratique, il faut compter entre 100 et 150 heures de travail pour mener à bien sa démarche VAE.

Pour Midi-Pyrénées en 2007, 879 candidats se sont présentés devant un jury VAE de l'Education Nationale, 65 % ont obtenu leur diplôme en totalité et 25 % une validation partielle. 40 % des candidats sont des demandeurs d'emploi. D'après les premières enquêtes post-VAE, nous constatons que cette démarche augmente le nombre d'entretiens d'embauche et facilite le retour à l'emploi.



Qui paye votre VAE ?

Le financement de la VAE peut être pris en charge dans le cadre de différents dispositifs d'aide.

Entreprendre une VAE, cela a un coût. Il comprend les différents frais liés à l'accompagnement, à la validation et éventuellement au suivi post-VAE. Il peut également concerner votre éventuelle rémunération. Le montant des différentes prestations est variable et dépend des organismes accompagnateurs et valideurs. **La prise en charge financière de tout ou partie de votre VAE sera fonction de votre situation,** les Points Relais Conseil et les vali-

deurs sauront vous orienter vers les financeurs correspondant à votre statut :

- **si vous êtes salarié :** plusieurs dispositifs peuvent être mobilisés, pour financer votre parcours VAE : le congé VAE, le Plan de Formation et le Droit Individuel à la Formation. Soit vous sollicitez votre OPACIF (Fongecif ou autres), soit votre employeur sollicite son OPCA, qui en fonction des situations pourra avoir l'appui du Conseil Régional.

Les deux sources peuvent être

complémentaires.

- **si vous êtes demandeur d'emploi :** le Conseil Régional peut vous aider grâce au chèque VAE qui peut être complété par les Assedic ou par les Directions du Travail (DDTEFP).

- **si vous êtes agent de la fonction publique :** votre administration peut vous aider à travers différents dispositifs.

- **si vous êtes non salarié,** le Fonds d'Assurance Formation auquel vous adhérez en tant que non salarié peut être sollicité.

Donner à tous l'accès à la qualification

La VAE, ça marche !

Martin MALVY, Président de la Région Midi-Pyrénées

En cinq ans d'existence, la VAE s'affirme comme une nouvelle voie d'accès au diplôme. Elle devient l'un des «instruments de pilotage» **au service de la mobilité et de la sécurisation des parcours professionnels.**

Face à une demande économique et sociale forte, elle contribue à l'élévation du niveau des qualifications. Pour les moins qualifiés, elle joue un rôle de correctif des inégalités d'accès à la formation et à la qualification. Pour tous les citoyens, elle est un instrument de dynamisation et de valorisation personnelle puissant. Dans des secteurs à fort enjeu comme le sanitaire et social, elle joue un rôle d'accélérateur pour faire face aux besoins de qualification.

Au moment où l'on s'apprête à fêter la 10 000^e VAE en Midi-Pyrénées, les témoignages rassemblés ici ne disent pas autre chose.

Engagée de longue date en faveur de la VAE, la Région Midi-Pyrénées a pris une part importante à ce développement : en organisant le réseau des Points Relais Conseil, service public qui accueille plus de 3000 personnes par an ; en mettant en place un chèque VAE qui prend en charge l'accompagnement des demandeurs d'emploi, des salariés précarisés et des salariés des TPE, dans



le cadre d'accords régionaux avec les autres financeurs ayant pour objectif de ne laisser personne «sur le bord de la route» : 500 personnes en bénéficient chaque année.

Mais aujourd'hui il faut aller plus loin et augmenter l'effort d'information en direction des entreprises et de tous ceux qui ne viennent pas spontanément à la VAE : ceux qui ne la connaissent pas, qui s'en font une idée fautive ou qui pensent «ce n'est pas pour moi».

Parallèlement, il faut continuer de renforcer la coopération entre les acteurs, pouvoirs publics et partenaires sociaux, financeurs et valideurs, pour aller ensemble dans le sens de la simplification des circuits et des démarches de la VAE.

En s'associant à la campagne d'OPCALIA et du FONGECIF Midi-Pyrénées, la Région souhaite porter ce message et contribuer à cet effort.

Un autodidacte, riche de 10 ans d'expérience, présente le BTS « gestion et administration réseaux locaux d'entreprise »

“Les autres passent d'abord leur diplôme, puis ils vont travailler. Moi, j'ai fait l'inverse !...”



Benoît TARDY, 29 ans, Responsable Maintenance Informatique (entreprise adaptée DSI)

Né prématurément, je suis Infirmier Moteur Cérébral, donc je n'ai pas pu suivre une scolarité normale. Mais j'ai une volonté de fer, et si aujourd'hui, je suis responsable informatique, c'est que j'ai dû me battre, défoncer des portes qui m'étaient fermées. **La VAE va me permettre de prouver que je suis capable d'obtenir un diplôme malgré mes difficultés, et de valider mes compétences, que j'ai prouvées sur le terrain.** J'attends de voir mon nom sur le diplôme du BTS pour me dire «ça y est, tu l'as, tu es capable d'obtenir quelque chose !». Ensuite, je voudrais faire une seconde VAE pour tenter d'obtenir une licence informatique sur deux ans...

La VAE, outil de fidélisation des salariés

“Ce qui est bon pour le salarié est excellent pour l'entreprise !”



Frédérique LABORDE, Responsable Ressources Humaines, Véolia Propreté MIDI PYRENEES

70% des salariés qui intègrent notre groupe n'ont pas de formation à la base. Notre politique est de développer leurs compétences pour leur donner une vraie reconnaissance de leur expérience et de leurs savoir-faire. Les gens ne viennent pas chez nous par désir de devenir éboueur, donc les positionner à travers la VAE pour qu'ils obtiennent un diplôme est un bon moyen de les fidéliser. **Et ça nous permet aussi d'anticiper l'avenir, de faire une gestion prévisionnelle de nos ressources humaines, pour devancer les exigences qualitatives des clients et rester compétitifs.**

Sur l'année 2007, nous avons diffusé l'information par voie orale, suivant la demande des salariés, mais nous voulions aller plus loin, mettre en place des relais forts sur lesquels les candidats puissent s'appuyer. On a donc présenté les principes de la VAE aux partenaires sociaux et aux responsables hiérarchiques. On leur a demandé de devenir les relais de la VAE auprès des salariés. Les partenaires sociaux et les responsables hiérarchiques sont impliqués dans la démarche. A la demande des partenaires sociaux, on peut organiser des journées d'information sur site ou encore on crée des points relais pour renseigner les salariés.

Pour nous, la VAE est un engagement réciproque : le risque de ne pas l'accompagner, c'est de démotiver les candidats, de les frustrer, donc à terme de provoquer des tensions internes. La VAE s'inscrit dans un système de gestion des compétences tout au long de la vie du salarié. Et donc pour nous, ce n'est pas une finalité, c'est une continuité dans l'évolution de nos salariés. **En validant leur niveau de compétences, on peut anticiper demain les postes vers lesquels ils pourront évoluer, et c'est donc une dynamique générale.**

La VAE, une vraie force pour l'entreprise.

OPCALIA Midi Pyrénées et le Fongecif Midi Pyrénées vous proposent un accompagnement « clé en main ».

Au sein de l'entreprise, la VAE permet une reconnaissance des savoirs et savoir-faire individuels. Elle favorise la professionnalisation des salariés, les mobilise, les motive et les responsabilise. Ils portent alors un regard neuf sur leur travail et entrevoient de nouvelles perspectives dans leur structure.

En donnant du sens au travail des salariés, la VAE induit ainsi des effets bénéfiques pour l'entreprise qui doit faire face à des pressions concurrentielles importantes et rencontre souvent des difficultés de recrutement : attractivité des talents, fidélisation des salariés, promotion interne. En permettant de rationaliser et de développer les parcours de formation adaptés aux métiers de chacun, la VAE se révèle être un outil de management des compétences tout à fait intéressant en termes de politique sociale.

Une démarche exigeante, à la hauteur des bénéfices escomptés.

L'entreprise est directement concernée par la VAE puisque le dispositif entre dans le champ de la formation professionnelle continue. Elle doit d'abord être capable de répondre à une sollicitation de la part d'un salarié qui souhaiterait obtenir une certification et pour ce faire, envisagerait un congé VAE.

Par ailleurs, elle peut décider de lancer une démarche collective de VAE, en l'intégrant dans sa politique de gestion des ressources humaines. La VAE devient alors un véritable outil stratégique permettant par exemple, de faciliter la mobilité interne, de valoriser un ou plusieurs métiers, ou encore d'initier une démarche qualité. C'est un nouveau dynamisme qui s'instaure, une collaboration plus importante de toute l'équipe.

Pour garantir l'efficacité de la démarche, les conseillers du FON-

GECIF et d'OPCALIA vous accompagnent à toutes les étapes de ce projet : identification des objectifs, recherche des certifications appropriées, information, élaboration de partenariats spécifiques, optimisation des financements... En conclusion, la VAE exige une véritable approche stratégique, puis un déploiement bien pensé. Les bénéfices et la forte valeur ajoutée qu'elle apporte à l'entreprise sont à ce prix.

Retrouvez-nous sur le site : www.votrediplomeparlexperience.info

Vos contacts auprès d'OPCALIA MIDI PYRENEES :
Martine SICARD 05 61 14 51 61
Mail : vae@opcalia-mp.com
Web : www.opcalia-mp.com

Vos contacts auprès du FONGECIF MIDI PYRENEES :
Nathalie GORCE 05 62 26 87 24/23
Mail : n.gorce@fongecifmp.org
Web : www.fongecifmp.org

Où se renseigner ?  **N° Indigo 0 820 000 383**

0,118 € TTC / MN

Pour information et conseil aux entreprises

OPCALIA Midi Pyrénées, 11 boulevard des Récollets - 31078 Toulouse cedex 4 - Tél : 05 61 14 51 61 - Martine SICARD - vae@opcalia-mp.com

Les Points Relais Conseil en Midi-Pyrénées

Ariège

CIBC

Maison Commune
Emploi Formation
18 rue de L'Espinet - 09000 Foix
Tél : 05 61 02 68 00
cibc-ariège@wanadoo.fr
Antennes : Pamiers, Lavelanet, Saint-Girons

Aveyron

CIBC

6 rue Abbé Bessou
12000 Rodez
Tél : 05 65 68 21 54
cibc.villefranche@voila.fr
Antennes : Decazeville, Villefranche-de-Rouergue, Millau

PICO

Millau :
Tél : 05 65 60 07 47
Rodez :
Tél : 05 65 77 75 03
Saint-Affrique :
Tél : 06 65 98 10 35
Villefranche-de-Rouergue :
Tél : 05 65 81 16 76

Haute-Garonne

CIBC

16 bis rue de Naples
31500 Toulouse
Tél : 05 34 25 48 25
contact@cibc31.fr
Bellefontaine :
Tél : 05 34 46 29 74
Colomiers :
Tél : 05 61 31 30 18
Labège :
Tél : 05 61 28 71 45
Muret :
Tél : 05 34 46 10 80
Saint-Gaudens :
Tél : 05 62 00 83 61

CIDFF

95 grande rue Saint-Michel
31400 Toulouse
Tél : 05 34 31 23 31
cidf31@wanadoo.fr

CROP AFPA

13 rue André Villet
Périssud III - BP 74149
31030 Toulouse cedex 4
Tél : 05 61 34 52 11
marie.massou@afpa.fr

CRAJEP

63 bis avenue Saint-Exupéry
31400 Toulouse
Tél : 05 34 30 94 11
cperie@francasmp.com
Antennes : Muret, Toulouse-Pont-des-Demoiselles, Toulouse-Amidonniers

PICO

BP 72647 - 31326 Castanet-Tolosan
Tél : 05 61 00 39 73
auzeville.pico@educagri.fr
Antennes : Toulouse, Ondes, Villefranche, Revel, Caraman, Auterive, Saint-Gaudens

CIO

95 avenue du Maréchal Foch
31800 Saint-Gaudens
Tél : 05 62 00 98 60
cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

P.R.C. FONGECIF Midi-Pyrénées

53 rue Devic - BP 14416
31405 Toulouse cedex 4
Tél : 05 62 26 87 24
mpvezien@fongecifmp.org

Gers

CIBC

35 rue de Metz - 32000 Auch
Tél : 05 62 05 26 40
vae.cibc.gers@wanadoo.fr
Antennes : Condom, Fleurance, L'Isle-Jourdain, Lectoure, Nogaro, Plaisance-du-Gers

PICO

Domaine de Valentées
32300 Mirande
Tél : 05 62 66 54 64
cfppa.mirande@educagri.fr
Antenne : Riscle

Lot

CIBC

56 bis boulevard Gambetta
46000 Cahors
Tél : 05 65 30 19 90
cibc46@wanadoo.fr
Antennes : Figeac, Souillac

CIO

28 boulevard Gambetta
46000 Cahors
Tél : 05 65 30 19 05
cio.cahors@ac-toulouse.fr

Hautes-Pyrénées

CIBC

16 rue Massey
65000 Tarbes
Tél : 05 62 51 94 67
cibc65@wanadoo.fr
Antennes : Bagnères-de-Bigorre, Lourdes

PICO

131 rue du Bidalet
65300 Lannemezan
Tél : 05 62 98 07 94
cfppa.lannemezan@educagri.fr
Antenne : Vic-en-Bigorre

AFPA SOP

92 rue Alsace-Lorraine
65000 Tarbes
Tél : 05 62 36 98 00
genevieve.camus@afpa.fr

Tarn

CIBC

Zone Albitech - 81000 Albi
Tél : 05 63 47 10 13
cibc-albi@wanadoo.fr
www.cibc-tarn.fr
Antenne : Gaillac

CIBC

Maison Commune Emploi Formation
7 place de l'Albinque - 81100 Castres
Tél : 05 63 51 63 40
cibc-castres@mcefcastres.com
www.cibc-tarn.fr
Antennes : Graulhet, Mazamet

Tarn et Garonne

CIBC

67 faubourg Lacapelle
82000 Montauban
Tél : 05 63 66 51 37
info@cibc82.com
Antennes : Castelsarrasin, Caussade, Moissac

PICO

Domaine de Capou
1915 route de Bordeaux
82000 Montauban
Tél : 05 63 21 23 87
pascale.tessyere@educagri.fr
Antenne : Moissac

CCI

22 allées de Mortarieu BP 527
82065 Montauban
Tél : 05 63 22 26 30
b.bru@montauban.cci.fr